

MAIRIE DE LANLOUP
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2015

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 8 ; présents : 8.

L'an deux mil quinze, le deux décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 27/11/2015

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, José DORÉ, Jacques THORAVALL, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS.

Objet : projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

M. le Maire rappelle que les élus ont eu connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor proposé par le Préfet du département.

Le projet n°8 correspond à la fusion des communautés de communes de Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, Guingamp Communauté, Pays de Bégard, Pays de Belle-Isle en Terre et Pays de Bourbriac.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre sinon son avis sera considéré comme favorable.

Différentes réunions et avis ont concerné ce projet et le 19 novembre dernier les conseillers municipaux et communautaires de Paimpol-Goëlo ont été invités à une réunion d'échanges sur le projet proposé par le Préfet. Cette proposition a été majoritairement jugée insatisfaisante. Toutefois le conseil communautaire n'a pas été invité à se prononcer sur la carte proposée.

M. le Maire invite chaque conseiller municipal à donner son avis sur cette question.

Après avoir entendu chaque élu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis défavorable à la carte proposée par le Préfet et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

- souhaite amender ce projet en demandant une prise en compte du bassin de vie de Paimpol-Goëlo élargie, pour ceux qui le souhaitent, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale ou communes voisines de Lanvollon-Plouha, la Presqu'île de Lézardrieux, Pontrieux communauté, Leff Communauté et Sud Goëlo, constituant ainsi une façade littorale élargie.

À défaut la loi NOTRE prévoit le maintien de l'EPCI Paimpol-Goëlo en l'état jusqu'à la fin de ce mandat (population supérieure à 15 000 habitants).

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU

Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS



